

Echecs, difficultés et besoins spécifiques

Fiche 29

1 L'échec scolaire

B) Les réponses à l'échec scolaire

La réponse institutionnelle : développer l'école et l'égalité des chances

La loi d'orientation de 1989

Le projet d'école a l'ambition d'adapter les différentes interventions aux besoins de la population scolaire d'un quartier. Les cycles permettent la différenciation et la remédiation, grâce notamment à l'utilisation des évaluations nationales.

La loi d'orientation de 2005

Définition d'un socle commun de connaissances et de compétences.

L'éducation prioritaire

Crées en **1982**, les **ZEP (zone d'éducation prioritaire)**, reposent sur principe inégalitaire de la discrimination positive : pour développer l'égalité des chances, il convient de donner plus à ceux qui en ont le moins.

Des moyens sont accordés : effectifs limités à 25 élèves par classe, encadrement renforcé (poste de bibliothécaire par exemple), budget supplémentaire et différents partenaires sont impliqués.

Pour être une ZEP, plusieurs critères sont regardés :

- ⇒ environnement social et démographique (taux de chômage, proportion d'étrangers ...)
- ⇒ Réalité scolaire : pourcentage d'élèves ayant plus de deux ans de retard à l'entrée en 6^{ème}, nombre de boursiers, élèves étrangers ...

En **1998**, la carte des ZEP est reconstruite. Le REP est redimensionné sur un collège tête de réseau et les écoles qui en dépendent dans leurs quartiers où les difficultés réclament une action prioritaire. L'objectif est de recentrer les projets des établissements sur les apprentissages des élèves. La scolarisation des deux ans est fortement conseillée pour mieux structurer leur langage.

En 2007, la nomination REP disparaît. Deux types de réseau sont mis en place :

- RAR : réseau ambition réussite. Ils s'organisent autour d'un CAR : contrat ambition réussite
- RRS : réseau réussite scolaire. Ils s'organisent autour d'un COS : contrat d'objectifs scolaires

La seule distinction c'est qu'on privilégie les RAR lors des finances.

A la rentrée 2008

Mise en place de l'accompagnement éducatif hors temps scolaire dans les écoles de l'éducation prioritaire. Cet accompagnement s'articule autour de trois thèmes :

- aide aux devoirs
- pratique artistique et culturelle
- pratique sportive

Mise en place du plan banlieue. On abandonne la carte scolaire pour favoriser la mixité sociale.

A la rentrée 2011

Apparition du dispositif **ECLAIR : école, collège, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite**. Le but est de faire évoluer les pratiques au service de la réussite de tous les élèves.

En 2012

Apparition d'un ministre délégué chargé de la réussite éducative.

Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école

Les PPRE : programme personnalisée de réussite éducative. A tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école propose aux parents de mettre en place un dispositif de soutien, un PPRE.

- ⇒ il est élaboré par l'équipe pédagogique et le conseil des maîtres du cycle définit les actions à mettre en œuvre.
- ⇒ Il est adapté à chaque élève et prend en compte les compétences déjà acquises.
- ⇒ L'élève doit s'engager et comprendre ce qui lui est proposé
- ⇒ L'accord des parents est indispensable dans la réussite du programme
- ⇒ L'enseignant sera le premier référent de l'élève
- ⇒ Le directeur est le garant du dispositif
- ⇒ Enseignants du RASED peuvent y être associés
- ⇒ Le PPRE doit être lisible par tout le monde, même la famille. Sur le document est alors inscrit : les objectifs de l'action, son descriptif, les indicateurs d'évaluation, l'échéancier, les aides et bilans, les remarques

Le RASED : réseau d'aide aux enfants en difficulté. Ce réseau est composé de trois enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH :

- un psychologue scolaire
- un maître E : intervention à dominante pédagogique pour aider à comprendre et apprendre des élèves en difficulté dont les capacités de travail mental sont par ailleurs satisfaisantes
- un maître G : intervention à dominante rééducative dans le but de restaurer l'investissement scolaire de l'élève ou d'aider à son instauration.

Un RASED intervient par plusieurs groupes scolaires en fonction d'un projet d'action piloté par l'inspecteur. Les personnels du RASED ont deux missions :

- ⇒ action de prévention
- ⇒ action de remédiation

